



### Pour de plus amples informations :

Contacter la Direction des Assurances,  
II Plateaux Vallon, intersection des rues J4 et J99  
04 BP 327 Abidjan 04  
e.mail : [dnacotedivoire@tresor.gouv.ci](mailto:dnacotedivoire@tresor.gouv.ci)  
Tél: 22 40 95 95 Fax: 22 40 95 96



Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique  
Siège social: Plateau Boulevard Carde Immeuble Sogefiha  
B.P. V 98 Abidjan - Tél: (225) 20 30 90 20  
(225) 20 30 90 22 (225) 20 21 35 87  
[info@tresor.gouv.ci](mailto:info@tresor.gouv.ci) - Site web: [www.tresor.gouv.ci](http://www.tresor.gouv.ci)

## MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

2<sup>ème</sup> Édition  
Septembre 2017

## MOTIVATIONS

Selon le code civil , quiconque cause un dommage à autrui est tenu de le réparer.

Dans l'exercice de leurs activités, les opérateurs économiques peuvent causer des dommages à des tiers sans être en mesure de les indemniser.

Il est impératif pour ces derniers de prendre une police d'assurance de responsabilité civile professionnelle en vue de protéger leurs activités.

## MODALITÉS DE SOUSCRIPTION AUPRÈS DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

L'assurance de responsabilité civile professionnelle peut être souscrite de façon isolée ou dans un package (Multi-Risques Professionnels).

Décrire de façon exhaustive l'activité afin que les capitaux garantis soient suffisants.

Établir un document comptable et financier de l'activité est nécessaire.

La plupart des compagnies d'assurances agréées pour les branches IARD ou non vie offrent cette garantie.

Les polices peuvent être souscrites directement auprès des compagnies d'assurances ou auprès des intermédiaires agréés.

## CONSÉQUENCES DU DÉFAUT D'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (INDÉPENDAMMENT DE TOUTES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI)

En cas de préjudices causés à un tiers par un opérateur économique dans l'exercice de ses activités, ce dernier supportera seul les charges liées à l'indemnisation quelque soit le montant.

À titre d'exemple, une lourde condamnation peut affecter les activités de l'opérateur économique.

## COMPAGNIES D'ASSURANCES OFFRANT LA GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AU 30 SEPTEMBRE 2017

- ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE ASSURANCES
- AMSA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE
- ASSURANCES COMAR CÔTE D'IVOIRE
- ATLANTA CÔTE D'IVOIRE NON VIE
- ATLANTIQUE ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (AACI)
- ATLAS ASSURANCES
- AXA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE
- GÉNÉRATION NOUVELLE D'ASSURANCES (GNA)
- L'AFRICAINNE DES ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (2ACI) (EX - SAFA)
- LA LOYALE ASSURANCES
- NSIA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE
- OGAR ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (EX FEDAS)
- SAHAM ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE
- SONAM ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE (EX 3A-IARD)
- SERENITY.S.A
- SIDAM.SA
- SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE CÔTE D'IVOIRE (SAAR-CI)
- STANE ASSURANCES
- SUNU ASSURANCES IARD CÔTE D'IVOIRE
- TROPICAL SOCIÉTÉ D'ASSURANCES (TSA)
- Wafa ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE